



Volley-Ball Club de Ferney-Prévessin

Plan de protection pour les entraînements dès le 1^{er} mars 2021

Adresse pour la correspondance :

Volley-Ball Club de Ferney-Prévessin
Chemin en Trembley 1b
CH-1295 Mies

Secretariat : +41 79 707 28 60
www.volleyprevessin.fr

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Gérard

Nom: Zollet

E-Mail: gg.zollet@hotmail.fr

Numéro de téléphone portable: +33 6 95 10 72 72

Conditions cadres

En principe, ce sont les directives de l'OFSP ou des cantons et communes qui s'appliquent. Par conséquent, il faut toujours tenir compte du fait que l'entraînement est autorisé dans le canton concerné et que l'infrastructure est disponible. Les concepts de protection des exploitants des installations doivent également être respectés.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

2. Port du masque obligatoire et garder ses distances

En principe, le port du masque et la règle de la distance d'au moins 1,5 m s'applique pendant l'entraînement à toutes les personnes. La distance doit être respectée malgré le port du masque. Lors du trajet aller, de l'entrée et de la sortie de l'installation sportive, dans les vestiaires (douches et toilettes inclus), lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, la distance de 1,5 mètre avec les autres personnes ainsi que le port du masque de protection doivent être maintenus. Renoncez aux poignées de main ou « high five ».

Version: 15 Avril 2021

Auteur: Gerard Zollet



3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : l'App Mindful, doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Gérard Zollet. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +33 6 95 10 72 72 ou gg.zollet@hotmail.fr).

6. Sont autorisés conformément à la décision du Conseil fédéral à partir du 01.03.2021

Les entraînements avec restrictions (volleyball et beach volley):

- des personnes nées en 2000 ou plus âgées uniquement en plein air et en groupes de 15 personnes - sans contact physique et à condition de porter un masque ou de respecter la distance requise.

Les entraînements sans restrictions:

- des enfants et des jeunes nés en 2001 ou plus jeunes,
- des équipes de LNA, LNB et des CNR/CNE/CRE,
- des équipes de beach volley qui participent à des tournois internationaux de beach volley (CEV/FIVB).
- des athlètes de beach volley qui peuvent présenter une demande écrite et confirmée par Swiss Volley (sebastian.beck@volleyball.ch). L'exigence minimale pour une demande est la participation au Championnat suisse de beach volley A 2019 à Berne.
- des athlètes de performance titulaires d'une carte de Swiss Olympic attestant du statut de sportif de performance national ou régional (Swiss Olympic Card) ou membres d'un cadre national d'une fédération sportive nationale et qui s'entraînent individuellement en groupes de 15 personnes maximum ou dans des équipes de compétition fixes.

Prévessin, le 15 avril 2021

Comité du Club VBC Prévessin